

Votants :

- Délibération C24-09-2020-1 à C-24-09-2020-12 : 81
- Délibération C24-09-2020-13 à C24-09-2020-16 : 80
- Délibération C24-09-2020-17 : 79
- Délibération C24-09-2020-18 à C24-09-2020-21 : 78
- Délibération C24-09-2020-22 à C24-09-2020-25 : 74

Convocation du conseil communautaire : 18 septembre 2020  
Affichage du compte-rendu sommaire : 2 octobre 2020  
Mise en ligne sur le site internet : 2 octobre 2020

**Titulaires Présents :** ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maité, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Patrice FOUCHÉ Étienne, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUÉRY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie Claire, VIGNAULT-LALOT José, WATTEBLÉ Frédéric, YOU Thierry

**Suppléants votants :** GRANDIN Bernard, MANN Grégory, MORIN Christine, MOUNOURY Didier, SICAULT Jean-Claude

**Absents représentés :** AUDE Laurent (pouvoir donné à BOURDIER Christine), BARRÉ Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), COLLET Gérard (pouvoir donné à SAINTIER Marie-Emmanuelle), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian)

**Titulaires absents non excusés :** BARILLOT Dorick, BERTON Jacques, BONNET Line, CHARPENTIER Patrick, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, PICARD Christian, VINCENT Bernard

**Ont assisté également :** BABIN Catherine, BÉCHON Michel, BONNAUD Stéphane, BOUCHETA Jamila, BOUFFARD Christian, CASTANEDA-NUNEZ Francis, DUBOIS Mickaël, GERMAIN Yves, GOUINAUD Eric, MARTIN François, MERCIER Pascal, MORISSET Mireille, PILARD Christophe

**Président de séance :** Monsieur Fabrice MICHELET

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 35 et énumère les pouvoirs.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Délibération n° C24-09-2020-1**

#### **Régie à autonomie financière en charge de la production de photovoltaïque - Désignation des membres du conseil d'exploitation**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNÉ :
  - **Au titre des élus communautaires** siégeant au sein du conseil d'exploitation photovoltaïque
    - o Philippe CACLIN (Prailles-La Couarde)
    - o Gilles PICHON (Rom)
  - **Au titre des conseillers municipaux** siégeant au sein du conseil d'exploitation photovoltaïque
    - o François DELAIRE (Melleran)

### **Délibération n° C24-09-2020-2**

#### **Régie à autonomie financière en charge de la compétence GEMAPI - Désignation des membres du conseil d'exploitation**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNÉ :
  - **Au titre des élus communautaires** siégeant au sein du conseil d'exploitation GEMAPI de Mellois en Poitou :
    - o Philippe CACLIN (Prailles-La Couarde)
    - o Laurent AUDE (Aigondigné)
    - o Annette MACHET (Limalonges)
    - o Emmanuel CAQUINEAU (Valdelaume)
    - o Fabrice MICHELET (Chef-Boutonne)
    - o Jérôme PELTIER (Saint-Romans-les-Melle)
    - o Daniel BARRE (Chizé)
    - o Olivier GAYET (Lezay)
    - o Philippe BLANCHET (La Mothe-Saint-Héray)

- **Au titre des conseillers municipaux** au sein du conseil d'exploitation GEMAPI de Mellois en Poitou représentant le collège des personnes qualifiées n'appartenant pas au conseil communautaire :
  - o Christian EMERIT (La Mothe-Saint-Héray)
  - o Floriane GICQUIAUD (Melle)
  - o Philippe CLISSON (Sauzé-Vaussais)
  - o Jacqueline QUINTARD MELOUKI (Lezay)
  - o Jamila BOUCHETA (Rom)
  - o Michel NEAU (Brieuil-sur-Chizé)
  - o Patrick PETIT (Chef-Boutonne)

#### Délibération n° C24-09-2020-3

##### Régie à autonomie financière en charge de l'assainissement collectif et non collectif – Désignation des membres du conseil d'exploitation commun

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

##### - DESIGNNE

- **Au titre des élus communautaires** siégeant au sein du conseil d'exploitation commun des régies de l'assainissement collectif et non collectif de Mellois en Poitou :

- o Philippe CACLIN (Prailles-La Couarde)
- o Patricia ROUXEL (Aigondigné)
- o Eric BERNARD (Marcillé)
- o Daniel BARRE (Chizé)
- o Philippe BLANCHET (La Mothe-Saint-Héray)
- o Jean-Marie HAYE (Brioux-sur-Boutonne)
- o Gérard COLLET (Loubillé)
- o Olivier GAYET (Lezay)
- o Jérôme PELTIER (Saint-Romans-les-Melle)
- o Eric RACINE (Couture d'Argenson)
- o Lise POUVREAU (Périgné)
- o Julien CHASSIN (Sainte-Soline)
- o Annette MACHET (Limalonges)
- o Nicolas FERRE (Beaussais-Vitré)
- o Jean-Christophe MAGNAN (Chey)
- o José VIGNAULT-LALOT (Chenay)
- o Dorick BARILLOT (Mairé-l'Evescault)
- o Patrick TROCHON (Aigondigné)
- o Sylvie BRUNET (Celles-sur-Belle)

- **Au titre des conseillers municipaux** au sein du conseil d'exploitation commun des régies de l'assainissement collectif et non collectif de Mellois en Poitou :

- o Jocelyne BERNARDIN (Secondigné sur-Belle)
- o Patrick COIRAUT (Chef-Boutonne)
- o Johnny LOCHON (Sauzé-Vaussais)
- o Jérôme TEXIER (Melle)
- o Isabelle BAUDRIT (Valdeleine)
- o Patrick ROUSSEAUX (Fressines)
- o Gérard COLLON (Rom)

#### Délibération n° C24-09-2020-4

##### Commission intercommunale des impôts directs - Proposition de commissaires membres

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Odile THELLIER - Saint-Coutant	Patrick CHARPENTIER - Sepvret
Marie-Emmanuelle SAINTIER - La Chapelle-Pouilloux	Christian BOUFFARD - Fontenille-Saint-Martin
Guy DUTOIS - Le Vert	Marie-José CAIL - La Mothe-Saint-Héray
Thierry YOU - Fontivillé	François DURGAND - Lusseray
Evelyne THIBAUT - Aigondigné	Marie-Claire GUERIN - 79190 Pers
Raymond PAILLAUD - Asnières-en-Poitou	Christine MORIN - Asnières-en-Poitou
Sandrine BERNY-SOUCHARD - Beauvais-Vitré	Alain MAGNERON - Ensigné
Yann SALLIO - Chérigné	Véronique DOUBLET - Vanzay
Sylvie GUERINEAU - Brieuil-sur-Chizé	Yohann RICHARD - Luché-sur-Brioux
Gérard COLLON - Rom	Pascal MERCIER - Périgné
Gérard BARRE - Plihou	Sarah KLINGLER - Melle
Patricia ROUXEL - Aigondigné	Jacques BERTON - Brioux-sur-Boutonne
Bruno HERBOUT - Melle	Marie-Thérèse CROMER - Celles-sur-Belle
Isabelle BOUCHEREAU - Sauzé-Vaussais	Sylvain ARDILLON - Loubigné
Jean-Marie HAYE - Brioux-sur-Boutonne	Samuel ARNAULT - Messé
Patrick MORIN - Lezay	Damién GOURICHON - Alloinay
Jacques TRICHET - Saint-Vincent-la-Châtre	Christian BONNET - Chenay
Jean-Pierre NIVELLE - Villefollet	Jérôme PELTIER - Saint Romans lès Melle
Frédéric BERTHONNEAU - Celles-sur-Belle	
Emmanuel CAQUINEAU - Valdeleine	

#### Délibération n° C24-09-2020-5

##### Association Mot à mot - Désignation d'un représentant

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNNE Madame Sylvie COUSIN comme représentante titulaire à l'association Mot à mot.

## **FINANCES**

### **Délibération n° C24-09-2020-6**

#### **FPIC 2020 (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) (Annexe)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la proposition de répartition de droit commun pour le FPIC 2020.

### **Délibération n° C24-09-2020-7**

#### **Budget annexe GEMAPI - Décision modificative n°1**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe GEMAPI comme suit :

BUDGET ANNEXE GEMAPI			
Chapitre	Compte	LIBELLE	Montant
014	7391178	Dégrèvements sur contributions directes	2 000.00 €
65	65441	Autres charges de gestion courante	- 2 000.00 €
TOTAL			00.00 €

### **Délibération n° C24-09-2020-8**

#### **Résidence habitat jeunes à Celles-sur-Belle - Emprunt**

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée et en en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt pour un montant total de 215 000 € et à signer tout document y afférent, avec les caractéristiques suivantes :

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	215 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité de l'échéance :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

### **Délibération n° C24-09-2020-9**

#### **TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) - Exonération**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 60 voix pour, 15 voix contre et 6 abstentions :

- APPROUVE l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des Super U de Saint-Léger-de-la-Martinière-Melle et de Sauzé-Vaussais pour 2021.

### **Délibération n° C24-09-2020-10**

#### **Librairies indépendantes - Exonération de cotisation foncière des entreprises**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour et 1 voix contre :

- DECIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence ».

## **PATRIMOINE**

### **Délibération n° C24-09-2020-11**

#### **Construction d'un complexe sportif à Brioux-sur-Boutonne - Approbation du programme et de l'enveloppe financière (Annexe)**

Sur proposition du bureau communautaire du 10 septembre et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE les éléments suivants du programme : contenu du complexe sportif (dimension et fonctionnalité) - Equipement en éco-construction et de haut niveau environnemental, qui soit sobre, efficace et durable,
- VALIDE l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux travaux à hauteur de 3 688 000 € HT,
- AUTORISE Monsieur le président à signer tous documents y afférents.

### **Délibération n° C24-09-2020-12**

#### **Complexe sportif de de Brioux-sur-Boutonne - Composition du jury de concours, autorisation du lancement de la procédure de concours et validation des modalités**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour et 1 abstention :

- AUTORISE le lancement du concours,
- APPROUVE la composition du jury comme suit :
  - o président du jury : le président de la communauté de communes,
  - o les membres de la commission d'appel d'offres de la collectivité,
  - o 1/3 de personnes extérieures présentant les qualifications requises, liées au projet,
  - o 2 élus de la commune de Brioux-sur-Boutonne dont le maire, en tant que personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (programme de travaux commun communauté de communes/commune),

- APPROUVE le montant de la prime à verser à hauteur de 22 300 € HT,
- AUTORISE Monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'organisation de la procédure.

#### Délibération n° C24-09-2020-13

##### Acquisition d'un bâtiment administratif à Melle

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 78 voix pour et 2 voix contre :

- APPROUVE l'acquisition de ce bâtiment, situé sur les parcelles AI34 et AI35, au prix de 135 000 € (cent trente-cinq mille euros) net vendeur ;
- AUTORISE Monsieur le président à signer l'acte d'acquisition à intervenir qui sera dressé par le notaire désigné par la transaction ;
- PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, la communauté de communes.

#### Délibération n° C24-09-2020-14

##### Soutien aux entreprises au regard de la crise sanitaire - Fonds de concours des communes - Autorisation de signature des conventions avec les communes (Annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président à signer les conventions qui lient la communauté de communes Mellois en Poitou et chaque commune souhaitant abonder le fonds d'aide, le détail de participation financière de chaque commune étant le suivant (au 22/09/2020) :

Communes	Montant de la contribution	Durée de la convention
ALLOINAY	8 830 €	1 an fin au 31/12/2020
AUBIGNE	2 120 €	1 an fin au 31/12/2020
BEAUSSAIS-VITRE	7 000 €	2 ans fin au 31/12/2021
BRIEUL-SUR-CHIZE	1 260 €	1 an fin au 31/12/2020
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	15 240 €	2 ans fin au 31/12/2021
CAUNAY	885 €	2 ans fin au 31/12/2021
CELLES-SUR-BELLE	39 070 €	3 ans fin au 31/12/2022
LA CHAPELLE-POUILLOUX	1 830 €	
CHEF-BOUTONNE	27 000 €	2 ans fin au 31/12/2021
CHENAY	4 750 €	1 an fin au 31/12/2020
CHERIGNE	815 €	3 ans fin au 31/12/2022
CHIZE	2 589 €	1 an fin au 31/12/2020
CLUSSAIS LA POMMERAIE	3 015 €	1 an fin au 31/12/2020
COUTURE D'ARGENSON	1 905 €	3 ans fin au 31/12/2022
ENSIGNE	2 900 €	1 an fin au 31/12/2020
EXOUDUN	4 768 €	3 ans fin au 31/12/2022
FONTIVILLIE	4 450 €	3 ans fin au 31/12/2022
LEZAY	20 560 €	2 ans fin au 31/12/2021
LIMALONGES	9 270 €	1 an fin au 31/12/2020
LORIGNE	1 530 €	1 an fin au 31/12/2020
LOUBILLE	3 980 €	2 ans fin au 31/12/2021
LUCHE-SUR-BRIOUX	1 400 €	2 ans fin au 31/12/2021
LUSSERAY	1 640 €	1 an fin au 31/12/2020
MAIRE-LEVESCAULT	5 320 €	3 ans fin au 31/12/2022
MAISONNAIS	2 560 €	3 ans fin au 31/12/2022
MARCILLE	7 990 €	1 an fin au 31/12/2020
MELLE	65 400 €	1 an fin au 31/12/2020
MONTALEMBERT	3 060 €	3 ans fin au 31/12/2022
LA MOTHE-SAINT-HERAY	17 000 €	2 ans fin au 31/12/2021
PERIGNE	10 440 €	1 an fin au 31/12/2020
PERS	385 €	2 ans fin au 31/12/2021
PLIBOU	2 060 €	3 ans fin au 31/12/2022
PRAILLES-LA COUARDE	9 670 €	1 an fin au 31/12/2020
ROM	8 730 €	1 an fin au 31/12/2020
SAINT-COUTANT	1 430 €	1 an fin au 31/12/2020
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	7 360 €	1 an fin au 31/12/2020
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	6 810 €	1 an fin au 31/12/2020
SAINTE-SOLINE	3 720 €	3 ans fin au 31/12/2022
SAUZE-VAUSSAIS	16 220 €	1 an fin au 31/12/2020
SELIGNE	590 €	1 an fin au 31/12/2020
SEPVRET	6 440 €	1 an fin au 31/12/2020
VALDELAUME	8 790 €	1 an fin au 31/12/2020
VANCAIS	2 260 €	2 ans fin au 31/12/2021
VERNOUX-SUR-BOUTONNE	1 120 €	2 ans fin au 31/12/2021
VILLEMAIN	1 520 €	1 an fin au 31/12/2020
VILLIERS-EN-BOIS	126 €	1 an fin au 31/12/2020
VILLIERS-SUR-CHIZE	1 650 €	2 ans fin au 31/12/2021

#### Délibération n° C24-09-2020-15

##### Adressage de la zone d'activités de La Croix Ganne à Fressines

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de dénommer la rue de la ZAE de la Croix Ganne « Rue de la Croix-Ganne » et de suivre la numérotation décimétrique de la commune,

- AUTORISE Monsieur le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

#### Délibération n° C24-09-2020-16

##### Vente d'un terrain à Brioux-sur-Boutonne à l'entreprise HERROUET

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE la vente d'un terrain de 5 920 m<sup>2</sup> correspondant à une partie de la parcelle AE142, pour un montant de 4,65 € HT, soit 27 528 € HT, à la SCI (société civile immobilière) qui sera constituée par Messieurs Antoine HERROUET et Olivier PETIT ;
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer un compromis de vente (assorti de conditions suspensives d'obtention du permis de construire, d'obtention des prêts et de non abandon du projet), et toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer les actes authentiques qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

#### **ANIMATION DU TERRITOIRE - ANIMATION TOURISTIQUE**

#### Délibération n° C24-09-2020-17

##### Taxe de séjour - Proposition de modification de la tarification pour la catégorie « Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de la taxe de séjour comme décrit ci-dessous, identiques à ceux appliqués en 2020,
- DECIDE du taux de 3 % pour la catégorie « Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air » :

Catégories d'hébergement	Tarif communauté de communes appliqué en 2020	PROPOSITION application 2021	Tarif plancher	Tarif plafond
Palaces	4,00 €	idem	0.70 €	4.20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	idem	0.70 €	3.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,80 €	idem	0.70 €	2.30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,75 €	idem	0.50 €	1.50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €	idem	0.30 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, Auberges collectives	0,50 €	idem	0.20 €	0.80 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 %	3 %	1 %	5 %
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,35 €	idem	0.20 €	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	idem	0.20 €	

#### **SOLIDARITE**

#### Délibération n° C24-09-2020-18

##### Centre intercommunal d'action sociale - Modification du nom du CIAS du Mellois

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le nom du CIAS du Mellois en CIAS Mellois en Poitou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° C24-09-2020-19

### Modification du tableau des emplois

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 77 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE la modification de l'effectif des emplois à temps complet ou non complet, dont les postes sont prévus au budget 2020, à coût constant, conformément au tableau ci-dessous :

Type d'opération	Poste - Direction	Grade - Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
<b>Changement de grade suite à recrutement</b>				
Modification de grade suite à recrutement	Mécanicien VL/PL Environnement / atelier mécanique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe  (Ancien grade : agent de maîtrise) Catégorie C	1ETP	1/08/2020
Modification de grade suite à recrutement	Mécanicien VL/PL Environnement / atelier mécanique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe  (Ancien grade : adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe) Catégorie C	1 ETP	1/08/2020
Modification suite à recrutement	Assistante administrative - Attractivité	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe  (Ancien grade : adjoint administratif territorial) Catégorie C	1 ETP	1/10/2020
<b>Création de poste</b>				
Création de poste	Agent d'accueil - France service Attractivité	Adjoint administratif Catégorie C	1 ETP	1/12/2020
Création de poste	Agent d'accueil - France service Attractivité	Adjoint administratif Catégorie C	1 ETP	1/12/2020
Création de poste	Agent d'accueil - France service Attractivité	Adjoint administratif Catégorie C	0.857 ETP	1/12/2020
Création de poste	Chargé(e) de mission commande publique/acheteur Direction des affaires générales et des assemblées	Attaché territorial Catégorie A	1 ETP	1/10/2020
Création de poste	Assistant(e) polyvalent(e)/gestionnaire des assurances Direction des affaires générales et des assemblées	Adjoint administratif Catégorie C	1 ETP	1/11/2020

Délibération n° C24-09-2020-20

### Formation obligatoire des élus

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE les orientations suivantes en matière de formation :
  - o les fondamentaux de l'action publique locale,
  - o les formations en lien avec les délégations ou des projets liés à la collectivité,
  - o les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, animation, gestion des conflits/stress, relations cadre/élu...),
- DECIDE de plafonner le montant des dépenses totales à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus,
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants et d'annexer un tableau récapitulatif des actions de formations financées par la communauté de communes au compte administratif.

## DECHETS

Délibération n° C24-09-2020-21

### Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Constitution de la Commission Consultative d'Evaluation et du Suivi (CCES)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DESIGNER les 6 conseillers communautaires suivants, membres de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi :
  - o le président de la communauté de communes, membre de droit
  - o le vice-président à la politique des déchets, membre de droit,
  - o 4 autres représentants :
    - Madame Patricia ROUXEL (Aigondigné)
    - Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER (La Chapelle-Pouilloux)
    - Monsieur Frédéric BERTHONNEAU (Celles-sur-Belle)
    - Monsieur Christian BAUMGARTEN (Aigondigné).

## **CYCLE DE L'EAU**

Délibération n° C24-09-2020-22

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - Exercice 2019 (Annexes)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- PREND ACTE :
  - o du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2019,
  - o du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement non collectif 2019, tels qu'annexés.

Délibération n° C24-09-2020-23

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Brioux-sur-Boutonne, géré en délégation de service par VEOLIA - Exercice 2019 (Annexes)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- PREND ACTE :
  - o du rapport annuel assainissement collectif 2019 du délégataire Véolia pour la commune de Brioux-sur-Boutonne,
  - o du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif 2019 de Brioux-sur-Boutonne, tels qu'annexés.

## **SCOLAIRE**

Délibération n° C24-09-2020-24

**Transports scolaires - Avenant n°2 à la convention de délégation des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine (Annexe)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de la compétence des transports scolaires avec la région Nouvelle-Aquitaine, tel qu'annexé

## **URBANISME - AMENAGEMENT**

Délibération n° C24-09-2020-25

**Plan local d'urbanisme de Fressines - Modalités de concertation relatives à la modification simplifiée n° 1**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE les modalités de mise à disposition suivantes :
  - o un dossier complet portant sur le projet de modification simplifiée est consultable à la mairie de Fressines et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du 2 septembre au 2 octobre 2020,
  - o une publication d'un avis dans la presse locale 8 jours avant le début de la mise à disposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L 5211-10 du CGCT (code général des collectivités territoriales)**

### **a. Délibérations du bureau communautaire du 10/09/2020**

#### Patrimoine

- Projet de construction du gymnase de Brioux-sur-Boutonne - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un espace vie de club « sports extérieurs » et de deux vestiaires de football : Autorisation de signature de la convention par Monsieur le président.
- Réhabilitation des hauts de quais de la déchèterie de Melle - Avenant au marché de travaux : Validation de l'avenant N° 1 du lot 1 - VRD / Signalétique extérieure avec l'entreprise Eiffage, pour un montant de + 8 504.70 € HT.
- Construction d'une structure multi-accueil à Mougou - Avenants au marché de travaux :
  - o Validation de l'avenant n° 3 du lot 1 - Terrassement / VRD / Aménagements paysagers - avec l'entreprise STPM, pour un montant de + 2 570,00 € HT.
  - o Validation de l'avenant n° 2 du lot 7 - Menuiseries Intérieures Bois / Agencement - avec l'entreprise Ridoret, pour un montant de - 2 183,00 € HT.
- Réhabilitation de l'ancienne gare de Celles-sur-Belle en maison des jeunes - Attribution d'un marché complémentaire : Validation du marché complémentaire du lot 03 -Couvertures, Ardoises, Zingueries - avec l'entreprise « Les couvertures Lopez », pour un montant de 12 690, 93 € HT.
- Acquisition d'un terrain à Melle :
  - o validation de l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AI0718 pour environ 260 m<sup>2</sup> ;
  - o autorisation de signature par Monsieur le président, de l'acte notarié auprès du cabinet LMBS de Melle, les frais de notaire de 148 € et les frais de bornage de 981.60 € TTC étant à la charge de l'acquéreur.

#### Politique des déchets

- Conventions balayage avec les communes : autorisation donnée à Monsieur le président de signer les conventions 2020 de prestation balayage de rues avec les communes de Celles-sur-Belle, Périgné, Saint-Martin-de-Bernegoue, Lezay, Beauvoir-sur-Niort, Saint-Symphorien, Melle, Aiffres, Fors, Secondigné-sur-Belle, Vanzay.

### **b. Relevé de décisions du Président**

Numéro de décision	Date de signature	Objet décision	N° de lots	Attributaire/ Détail décision	Montant
DP2020ATT08	13/08/2020	Bail commercial dérogatoire du bâtiment de 300m2 de Limalonges à la société Terra Lacta			615 € HT/mois



DP2020ATT09	13/08/2020	Avenant à la convention au titre du FISAC		Etat	
DP2020ED12	31/08/2020	Convention de mise à disposition de locaux scolaires - Ecole Elémentaire de Saint-Léger-de-la-Martinière-Melle (annexe)		A titre gratuit	

**Agenda des réunions**

- Jeudi 8 octobre 2020 - Bureau communautaire, salle Jacques Prévert - Melle
- Jeudi 22 octobre 2020 - Conseil communautaire, salle des fêtes de Celles-sur-Belle
- Jeudi 3 décembre - Conseil des maires (lieu non défini)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Certifie l'affichage  
du compte rendu des délibérations du conseil communautaire  
le 2 octobre 2020.

Le président,

Fabrice MICHELET

